

## COMITÉ-CONSEIL : POUR L'ENCADREMENT DES DOCTORANTS

Le comité-conseil est un groupe de 3 ou 4 chercheurs qui, par un partage de connaissances et de compétences, offre des conseils au doctorant durant sa formation, tout en appuyant le directeur de recherche dans sa tâche d'encadrement.

Le comité-conseil vise aussi à accroître la responsabilisation du doctorant vis-à-vis sa réussite ainsi que son développement scientifique, personnel et professionnel.

L'accompagnement par comité-conseil est facultatif. Le doctorant décidera de sa création avec son directeur de recherche.

### OBJECTIFS DU COMITÉ-CONSEIL

- Offrir d'autres avis et conseils au doctorant et soutenir sa motivation.
- Appuyer le directeur dans son rôle d'encadrant.
- Améliorer le suivi en jalonnant l'évolution du doctorant de rétroactions régulières.
- Accélérer le démarrage de projet et favoriser l'atteinte des critères de réussite dans un délai raisonnable.
- Contribuer à débloquer des situations critiques.
- Permettre une meilleure insertion professionnelle.
- Favoriser l'interdisciplinarité.

Avantages pour les étudiants	Avantages pour les professeurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir d'autres avis concernant leur projet, leur formation et leur future carrière.</li> <li>• Réduire les difficultés interpersonnelles.</li> <li>• Favoriser un enrichissement des compétences scientifiques, personnelles et professionnelles.</li> <li>• Avoir accès à des bilans approfondis réguliers.</li> <li>• Soutenir la motivation par l'accès à d'autres personnes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir du support pour faire face à la diversité grandissante des formations, des valeurs, des cultures et des modes de fonctionnement des doctorants.</li> <li>• Obtenir de l'aide pour faire face aux situations difficiles et pour contribuer à relancer la motivation des doctorants.</li> <li>• Rehausser la qualité des travaux du doctorant par les stimuli de chercheurs et d'experts externes au projet.</li> </ul>

## FORMATION DU COMITÉ-CONSEIL

Le comité-conseil est constitué :

- du doctorant
- du directeur ou des codirecteurs;
- d'au moins deux autres membres invités choisis d'un commun accord entre le directeur et le doctorant.

## CHOIX DES MEMBRES INVITÉS

- Les membres invités peuvent être des professeurs (actifs ou retraités, internes ou externes à Polytechnique) ou des chercheurs (secteur privé ou public) ou des experts reconnus. Des stagiaires postdoctoraux pourraient aussi être invités.
- Chaque membre invité est choisi pour apporter une valeur ajoutée à la qualité du projet de recherche et au développement des compétences du doctorant.

## CRÉATION

Le comité-conseil est créé dès que possible et **au plus tard un an après la date d'inscription** du candidat au doctorat.

La création du comité-conseil devient officielle lorsque le coordonnateur du programme d'études supérieures (CPÉS) a été avisé du choix des membres invités par le directeur et le doctorant. Pour chaque membre, le directeur doit faire parvenir par écrit le nom, l'affiliation, la spécialité et le niveau universitaire.

## MODIFICATION

Le directeur de thèse doit communiquer par écrit au CPÉS toute modification – départ ou ajout de membres – concernant la composition du comité-conseil. Cependant, il est hautement souhaitable que les mêmes personnes accompagnent le doctorant pour la totalité de son parcours.

## DURÉE ET DISSOLUTION

Le comité-conseil est opérationnel tant que le dossier du candidat est actif. Il est automatiquement dissout dans le cas contraire.

Le fonctionnement du comité-conseil s'appuie principalement sur des rencontres au cours desquelles les membres apportent un éclairage constructif à partir du document « Parcours doctoral » soumis et présenté par le doctorant.

# FONCTIONNEMENT DU COMITÉ-CONSEIL

## PARCOURS DOCTORAL

Le doctorant rédige pour chaque rencontre un document appelé « parcours doctoral » selon le format choisi par le comité-conseil. Ce document vise à amener le doctorant à faire une analyse réflexive des progrès – ou des difficultés – passés et futurs dans l’atteinte de ses critères de réussite. Le parcours doctoral est abordé dans l’atelier « [Réussir au doctorat](#) ».

Ce document est concis et aborde notamment les éléments ci-dessous :

- L’état d’avancement du projet : contexte (bibliographie), question/problème, objectifs, progrès réalisés et attendus, originalités visées;
- La gestion du projet : planification, organisation, ressources, risques, échéancier;
- Les critères de réussite et leur degré d’atteinte (ceux exigés par Polytechnique, ceux demandés par le directeur, ceux que se fixe le doctorant);
- Une réflexion sur les connaissances et les compétences à développer en fonction du projet et de la perspective de carrière du candidat.

Un document modèle pourrait être donné en exemple.

## FRÉQUENCES DES RENCONTRES DU COMITÉ-CONSEIL (JALONS)

Typiquement, la formation doctorale est jalonnée par les rencontres suivantes :

- Une rencontre initiale, optionnelle, au cours de la première année : rétroactions vis-à-vis d’une première esquisse du parcours doctoral. Cette rencontre peut permettre, par exemple, des échanges sur le plan d’étude défini et la proposition de recherche.
- Des rencontres formelles :
  - Rencontres formatives, au moins une par année, rétroactions sur le parcours doctoral;
  - Rencontre lors de l’examen de synthèse suivi d’une rencontre formative – rétroactions – sur le parcours doctoral;
  - Rencontre finale – soutenance de thèse (selon les règles actuellement en vigueur) suivie d’une rétroaction pour le candidat et d’un bilan vis-à-vis du fonctionnement du comité-conseil.
- Une ou des rencontres spéciales qui peuvent être convoquées au besoin à la demande du directeur ou du doctorant.

## DÉROULEMENT DES RENCONTRES

- Le doctorant est responsable de l'organisation et de la planification des rencontres formatives, de la préparation des documents et des présentations et de la rédaction du compte rendu, qu'il communique rapidement aux membres.
- Pour les rencontres évaluatives (examen de synthèse et soutenance), les règles en vigueur à Polytechnique et dans les programmes s'appliquent.
- Lors de la première rencontre, les membres se choisissent un facilitateur qui veillera à animer les rencontres de façon constructive.
- Le rôle des membres étant consultatif lors des rencontres formatives, c'est la décision du directeur et du doctorant qui primera en cas de divergences.
- Le facilitateur et les membres sont responsables de remettre au doctorant une rétroaction écrite formative après chaque rencontre. La rétroaction formative, d'une page environ, souligne les points forts et les points à améliorer pour le doctorant. Elle est préférablement rédigée séance tenante et elle est communiquée au doctorant. Une copie de cette rétroaction est transmise au CPÉS pour information.
- Pour les rencontres évaluatives (examen de synthèse et soutenance), les règles en vigueur à Polytechnique et dans les programmes s'appliquent.
- Les membres invités doivent respecter la confidentialité des travaux (au besoin, signer un accord écrit).